

Communes forestières
Haute-Savoie

Photo © Communes forestières

n°

22

ette info
printemps
2022

Union Régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial

La RE2020

Pour quoi ?

Pour qui ?

Sommaire p.3

90

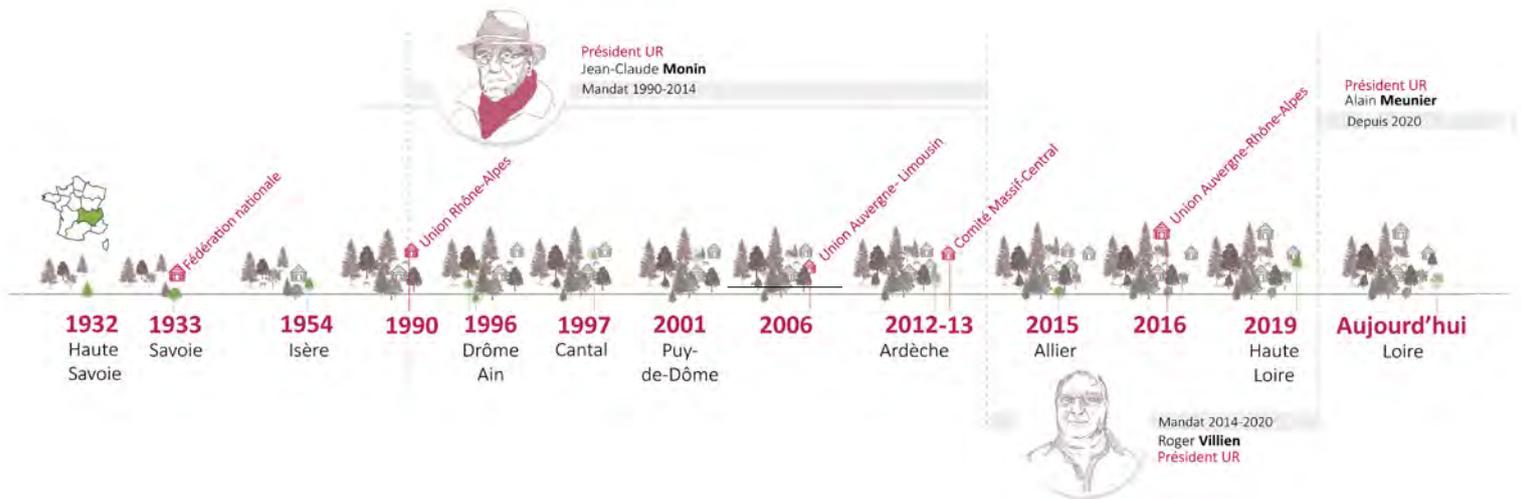
Ans
Cofor 74

Ans
Cofor 07

07

UN ENGAGEMENT QUI S'ENRACINE DEPUIS 90 ANS

EN 2022, CÉLÉBRONS VOTRE IMPLICATION ET CELLE DE NOS AÎNÉS POUR NOS FORÊTS.



2022
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

| AVRIL | AVRIL | MAI | JUIN | JUIN | JUIN | JUIN | JUIN | JUILLET | JUILLET | JUILLET |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|---------------|
| 29 | 30 | 17 | 11 | 24 | 24 | 25 | 27 | 01 | 06 | 08 |
| COFOR 74 | COFOR 03 | COFOR 07 | COFOR 73 | COFOR 15 | COFOR 38 | COFOR 63 | COFOR 01 | COFOR 26 | COFOR 43 | UR COFOR AURA |



ACTUALITÉS LOCALES p.6



74

Une nouvelle plateforme de stockage de bois
Les biens sans maître, lutter contre l'abandon de la forêt
Réunion « bois énergie » collective à Magland



ACTUALITÉS RÉGIONALES p.8

Bois construction | Bilan DETR 2022

Bois construction | Évènement
Journée éco bâtiment

Bois construction, Montagne | Groupes
de Travail *bois construction* et *intermassif* du
réseau national des Communes forestières

Montagne | Appel à projet 2022 du FEDER Alpes

Foncier | Prix de vente des forêts en AURA

Bois énergie | Des atlas pour estimer la disponibilité
de la ressource en bois

Formation | Séminaire national sur la formation

Politique | Une doctrine éolienne
et photovoltaïque pour les Communes forestières
de BFC, d'Occitanie et de PACA

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.10



01

Les plans de relance au secours de la plantation
Un outil pour le rapprochement forestier-chasseur



73

Retour sur l'assemblée générale
Journée d'échanges ESC-changement climatique
Accueil du groupe de travail bois construction à Albertville



38

Retour sur l'assemblée générale du 24 juin
Tambour battant pour les formations 2022
CFT du Massif du Vercors, un plan d'action se concrétise
Lans en Vercors et Tréminis en route vers les forêts pédagogiques
Les Forestivités : Cet automne, les forêts sortent du bois !



26

Mise en place de forêt pédagogique dans la Drôme
Retour sur la formation bois construction



07

Convention CD07 / Cofor : le bilan 2021 présenté
Eurobois : zoom sur l'étude débouchés innovants du châtaignier
AG des 10 ans des Cofor07
Propagation du cerf élaphe dans les forêts ardéchoises
Le nouveau dispositif d'aide départemental aux
communes fait la part belle au bois local !



15

CFT : les élus de Saint-Flour Communauté au travail
pour relancer la dynamique



63

Le bois construction dans le Puy-de-Dôme fait des émules
Bilan ventes de bois du 1^{er} semestre
Formation foncier forestier



43

Nouvelle extension des Modes op' voirie forestière
Nouveaux adhérents
Accompagnement de l'association sur le foncier forestier



42

Les forêts pédagogiques prennent leur envol dans la Loire

03

Les COFOR 03 évoluent suite à l'Assemblée Générale

Agenda



Retrouvez toutes nos actions
sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.



Zoom

La RE2020, pour quoi et pour qui ?



Depuis début 2022, le monde de la construction vit une petite révolution avec l'application de la nouvelle réglementation RE2020. De quoi s'agit-il ? Qui concerne-t-elle ? Quels en sont les impacts ? Cet article va vous permettre d'en comprendre les contours, les enjeux et de mieux en saisir les différents aspects.

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie (soit le secteur le plus consommateur) et près de 25 % des émissions de CO₂. Depuis 1974, plusieurs réglementations thermiques successives ont été mises en place pour réduire les consommations des bâtiments. **Dans un objectif renforcé de lutte contre le réchauffement climatique, une nouvelle réglementation a été pensée pour rendre les constructions neuves plus respectueuses de l'environnement.** Elle prend en compte en plus de la performance énergétique, **l'empreinte environnementale du bâtiment.** En 2022, La France passe donc d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale : la RE2020. Plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction, elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores et plus respectueux de l'environnement.

Qui est concerné ?

Tous les porteurs de projets privés ou publics de constructions neuves et d'extensions

Quelles sont les objectifs de cette réglementation ?

Il y a trois grands enjeux pour cette nouvelle réglementation. Ils sont dans la continuité de la précédente tout en introduisant de nouvelles thématiques. Chaque enjeu se traduit par des indicateurs chiffrés à respecter pour que le bâtiment réponde aux exigences de la RE2020 :

- Diminuer les consommations d'énergie en donnant la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie > Volet ENERGIE
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant l'impact carbone de la construction des bâtiments ☑ Volet CARBONE
- Garantir le confort et la fraîcheur en cas de forte chaleur pour garantir une adaptation des bâtiments au changement climatique > Volet CONFORT d'ÉTÉ

Quels impacts pour les porteurs de projets ?

Les bâtiments conçus avec la RE2020 seront des bâtiments plus performants : isolation renforcée, ouvertures optimisées, conception bioclimatique mais aussi plus respectueux de l'environnement par les matériaux utilisés. Cela va se traduire par une augmentation des coûts de construction mais une diminution de coûts de fonctionnement (moins de besoin en chauffage, peu ou pas de besoin de climatisation,). À terme, cela va aussi **favoriser certains systèmes constructifs**, matériaux et produits. Ainsi **la construction bois va être valorisée** car elle permet même de stocker durablement du carbone dans le bâtiment et présente un bilan carbone positif contrairement aux autres matériaux de construction.

Et le bois local a-t-il une carte à jouer ?

Pour le volet carbone, le calcul des émissions liées à la construction d'un bâtiment s'appuie sur des fiches détaillant pour chaque produit mis en œuvre ses émissions de gaz à effet de serre : les fiches FDES. Ces fiches analysent les produits sur tout leur cycle de vie (extraction matières premières, fabrication, transport, mise en œuvre, et fin de vie (destruction, recyclage). La filière bois possède ses fiches nationales et il existe des fiches propres à la certification Bois des Alpes. **Ces dernières démontrent la pertinence et la vertu de l'utilisation d'un bois prélevé et transformé localement (notamment avec la limitation des transports).**

Quelles ont les dates d'application ?

Il est important de noter que la RE2020 ne s'applique qu'aux bâtiments neufs et ne concerne pas les rénovations.

- **1er janvier 2022** pour les logements collectifs et les maisons individuelles,
- **1er juillet 2022** pour les bâtiments de bureaux et d'enseignements,
- **1er janvier 2023** pour les autres bâtiments spécifiques (commerce), les bâtiments provisoires et extensions.

<https://www.apave.fr/actualite/re-2020-ce-qui-faut-retenir-de-larrete-sur-les-exigences-environnementales-et>

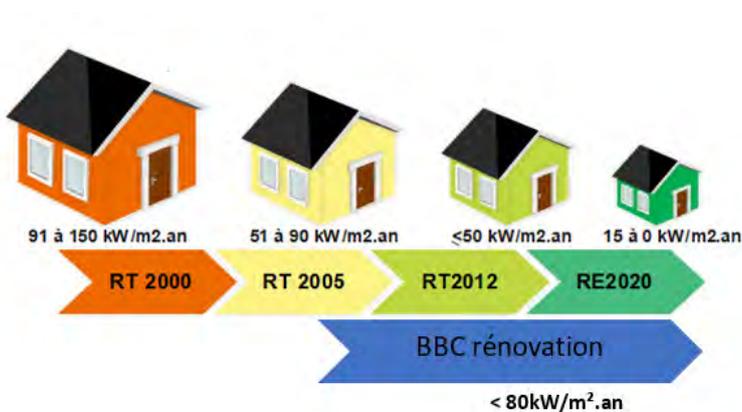
<https://www.inc-conso.fr/content/1er-janvier-2022-entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-reglementation-construction-re-2020-pour>

Et la rénovation dans tout ça ?

La RE2020 ne s'applique aujourd'hui que pour les constructions neuves. Mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas s'interroger lors de la rénovation de bâtiments.

Sur la partie Energie, les maitrises d'ouvrage peuvent d'appuyer sur le label BBC rénovation qui proposent des indicateurs et objectifs à atteindre pour limiter les consommations énergétiques.

Sur le volet carbone, il n'existe encore rien mais les porteurs de projet peuvent réaliser des analyses de cycle de vie en s'appuyant sur les fiches FDES et s'appuyer sur celles-ci pour favoriser l'utilisation de matériaux moins émissifs.



En tant qu'élu, vous allez être concernés par cette réglementation pour vos futurs bâtiments.

Les Communes forestières sont là pour vous former sur les questions de la RE2020 mais aussi sur tous les aspects de la construction en bois et en bois local. N'hésitez pas à faire appel à nous !

Une nouvelle plateforme de stockage de bois, au service des communes

L'association des Communes Forestières de la Haute-Savoie vient de signer une convention de location avec la commune de Bonneville afin de mettre à disposition une plateforme de stockage de bois d'œuvre.

L'enjeu de cette plateforme est de permettre le stockage de bois durant la période hivernale afin d'offrir un meilleur cadencement dans la livraison des bois aux scieries (livraison toute l'année). Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'augmentation de la part des ventes en contrats d'approvisionnement car ce mode de vente permet de garantir un débouché aux bois de montagne moins 'standardisés' que les résineux de plaine. Le contrat permet la trie des bois, pour ainsi proposer des conditions spécifiques de commercialisation convenant mieux aux acheteurs.

Les plateformes de stockage sont un outil indispensable pour optimiser la valorisation de la ressource forestière communale par des entreprises locales. Aussi, l'association des Communes Forestières a décidé de mettre à disposition gratuitement cet espace de stockage pour les communes engagées dans des contrats d'approvisionnement.

L'association des communes forestières de la Haute-Savoie s'associe avec l'ONF pour faire émerger d'autres plateformes de ce type afin de créer un maillage homogène sur le département.



Les biens sans maître, un moyen efficace pour lutter contre l'abandon de la forêt

Le département de la Haute-Savoie n'échappe pas au constat qui est fait à l'échelle nationale. La forêt souffre d'un morcellement tel qu'il est souvent impossible d'y appliquer une gestion durable. Cette absence de gestion est préjudiciable à la survie même des peuplements. Les attaques de scolytes en sont un bel exemple.

Afin de lutter contre le morcellement foncier, l'Association des Communes Forestières de la Haute-Savoie s'attèle à mener une mission de reconquête des biens sans maître dans le département. L'intérêt étant de remettre en gestion des espaces jusqu'alors abandonnés.

Les biens sans maître sont des biens dont le propriétaire est inconnu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou acquittées par un tiers. Dans le département de la Haute-Savoie, l'Association des Communes Forestières en a recensé plus de 5 600 ha (forestiers, agricoles et naturels). Cette réserve foncière est considérable et peut être incorporée au domaine communal.

En effet, conformément à l'article L1123-3 du CG3P, le Maire peut par délibération de son organe délibérant, incorporer dans son domaine un bien sans maître dès lors que la présomption de vacance a été confirmée par la procédure prévue dans l'article précité.

L'Association des Communes Forestières de la Haute-Savoie propose gratuitement à ses communes adhérentes une cartographie des biens susceptibles d'être sans maître sur leur territoire. Cette cartographie permet d'estimer les surfaces vacantes qui pourraient être incorporées au domaine communal.

En outre, l'Association des Communes Forestières de la Haute-Savoie propose un accompagnement complet lors des procédures d'enquête de vacance de biens et d'incorporation.

Si vous souhaitez connaître la ressource potentiellement sans maître sur votre commune, ou même lancer une opération d'incorporation de biens sans maître, prenez contact dès à présent avec notre chargé de mission départemental.

Amaury BAIN, 06.61.93.73.49, amaury.bain@communesforestieres.org

Réunion «bois énergie» collective à Magland

Le 7 avril 2022, l'association des Communes forestières de la Haute-Savoie a réuni une cinquantaine d'élus de la haute vallée de l'Arve afin de présenter les opportunités de valorisation de la biomasse locale ainsi que les possibilités et aides mobilisables pour l'implantation de chaufferies bois.

La haute-vallée de l'Arve souffre de problèmes de pollution liés aux micro particules dégagées notamment par les systèmes de chauffage obsolètes. L'enjeu est donc de transformer ces systèmes de chauffage polluants par des chaufferies bien plus efficaces valorisant la biomasse locale. Aujourd'hui l'ADEME met à disposition des aides pour les collectivités via le Contrat Chaleur Renouvelable. Celui-ci permet aux collectivités de faire émerger des projets de chaufferies bois, jusqu'alors non éligible au fonds chaleur car de tailles trop modestes.

Sur la Haute-Savoie, le SYANE a souscrit au Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME afin de se mettre à disposition des collectivités du département pour les accompagner dans leur projet de mise en place de chaufferies bois. Les opportunités de financements ainsi que le caractère vertueux de l'opération, devraient permettre de faire émerger de nombreux projets dans l'ensemble du département.

La ressource en biomasse servant à faire fonctionner les chaufferies est abondante en Haute-Savoie. En effet la forêt ne cesse de croître, faute de prélèvements suffisants dans nos forêts (seul un tiers de l'accroissement forestier est prélevé). Cette situation est préjudiciable pour nos forêts, car sans prélèvements et entretien suffisants, la forêt vieillie, dépérie et les arbres morts laissés en forêt restituent le carbone séquestré durant leur vie.

La mise en place d'une filière d'approvisionnement en bois énergie local est une réponse efficace à ce constat car elle améliore l'entretien et l'équilibre de nos forêts, et privilégie la mobilisation d'une ressource de proximité. Alors n'hésitez pas à solliciter l'association pour en savoir plus.



Actualités régionales



Politique

Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

L'Etat encourage le développement des énergies renouvelables pour limiter le recours aux énergies fossiles. La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de doubler la puissance installée pour l'éolien terrestre entre 2018 et 2028 et le SRADDET-AURA fixe un objectif de +54% d'ici 2050 en mettant l'accent plutôt sur la méthanisation, le bois et l'énergie solaire. Des mesures d'allègement des conditions préalables et du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ont été actées et le débat au sujet de la mise en œuvre de ce plan est déjà sérieusement engagé. Afin de ne pas opposer les stratégies et de favoriser des échanges constructifs, les Cofor AURA s'intéressent aux travaux des Unions Régionales des Associations des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté, Occitanie et de Provence Alpes Côte d'Azur qui ont préparé des éléments de cadrage pour conseiller les communes et construire un avis sur les projets qui pourra être décliné au cas par cas. [Lire la suite](#)



Bois construction

Bilan DETR 2022

La campagne DETR est terminée pour cette année 2022 sur les départements d'AURA. C'est donc l'occasion de dresser un 1er bilan de cette nouvelle édition. Cette année, les Communes forestières ont accompagné 27 projets dans le Cadre de la DETR et/ou de la DSIL [Lire la suite](#)

Évènement «Journée éco-bâtiment»

Le mardi 14 juin dernier a eu lieu la Journée de l'Eco-Bâtiment à l'Hôtel de Région de Clermont-Ferrand. La première édition à Clermont-Ferrand a été une journée dédiée à la thématique "Concevoir, réhabiliter, financer, gérer son parc de bâtiments...". [Lire la suite](#)

Groupes de Travail bois construction et intermassif du réseau national des Communes forestières

Les 30 et 31 mai 2022, se sont tenus à Albertville (Savoie) les Groupes de Travail Bois Construction et Intermassif du réseau national des Communes Forestières (FNCOFOR), l'occasion de croiser l'avancement des démarches de certification sur le bois local et les actualités des filières forêt bois des massifs des Alpes, des Pyrénées, du Massif Central, des Vosges, et du Jura. Deux journées dédiées aux bois construction. [Lire la suite](#)



Montagne

Appel à projet 2022 du FEDER Alpes

Scieurs, lamelistes, charpentiers, constructeurs bois, menuisiers, organismes de la filière forêt bois alpine vous avez des projets qui valorisent le bois issu du massif alpin dans la construction, vous pouvez dès à présent répondre à l'Appel à Projet FEDER-Alpes pour solliciter une subvention ! [Lire la suite](#)



Foncier

Prix de vente des forêts en AURA

Les chargés de missions des associations de Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes disposent d'un nouvel outil foncier à disposition des adhérents au réseau. [Lire la suite](#)



Bois énergie

Des atlas pour estimer la disponibilité de la ressource en bois

Un nouvel outil sous la forme d'atlas est train d'être mis en place, il regroupera plusieurs cartes contenant des informations sur la disponibilité et l'usage possible du bois par EPCI. Il sera aussi accompagné de plusieurs graphiques et de quelques paragraphes pour résumer les chiffres clés de cet EPCI. [Lire la suite](#)



Formation

Séminaire national sur la formation

Le groupe formation de la fédération nationale des communes forestières s'est réuni pour un séminaire les 1er et 2 Juin 2022. L'objectif principal de ce séminaire était d'élaborer la mise en oeuvre pratique de la partie « élu » de la feuille de route du comité national formation. [Lire la suite](#)

Vie associative | Arrivée d'un nouveau salarié



Originaire du département de la Haute-Loire, j'ai suivi des études de géographie à Clermont Ferrand, conclues par un master en « Aménagement du territoire et Développement local ». J'ai ensuite eu la chance de travailler au sein du parc National de la Vanoise pendant 2 ans, sur la question de la délimitation du cœur de Parc, sujet complexe et touchant de nombreux domaines (cartographie, expertise juridique, coordination politique, acceptation sociale, histoire, graphisme, travail de terrain).

C'est à la suite de cette expérience que je viens d'être recruté en tant que chargé de mission des forêts de montagne, et remplace Antoine Patte, parti vers de nouvelles aventures. Parmi mes missions, je devrais notamment coordonner et dynamiser le travail politique relevant des sujets forêt dans les Comités de Massifs des Alpes et du Massif central, travailler à développer le bois local à travers les marques Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif Central, et faire le lien entre les porteurs de projets et les financements disponibles afin d'accompagner et de structurer le réseau alpin de la forêt, ainsi que celui du Massif Central.

Actualités départementales



01

Les plans de relance au secours de la plantation

[Lire la suite](#)

Un outil pour le rapprochement forestier-chasseur

[Lire la suite](#)

Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les Cofor de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

[Lire la suite](#)



74

Une nouvelle plateforme de stockage de bois

[Lire la suite](#)

Les biens sans maître, lutter contre l'abandon de la forêt

[Lire la suite](#)

Magland, réseau de chaleur renouvelable

[Lire la suite](#)



73

Retour sur l'assemblée générale

[Lire la suite](#)

Retour sur la journée d'échanges sur le renouvellement des forêts de montagnes en situation de déséquilibre sylvo-cynégétique dans le contexte de changements climatiques

[Lire la suite](#)

Accueil du groupe de travail bois construction à Albertville

[Lire la suite](#)



38

Retour sur l'Assemblée générale

[Lire la suite](#)

Tambour battant pour les formations 2022

[Lire la suite](#)

CFT du Massif du Vercors, un plan d'action se concrétise

[Lire la suite](#)

Lans en Vercors et Tréminis en route vers les forêts pédagogiques

[Lire la suite](#)

Les Forestivités : Cet automne, les forêts sortent du bois !

[Lire la suite](#)



26

Mise en place de forêt pédagogique dans la Drôme

[Lire la suite](#)

Retour sur la formation bois construction

[Lire la suite](#)



07

Convention départementale Conseil Départemental / Communes forestières : le bilan 2021 de nos actions a été présenté aux services départementaux

[Lire la suite](#)

En direct du salon Eurbois: les Communes forestières présentent leur étude sur les débouchés innovants du châtaignier

[Lire la suite](#)

AG des 10 ans des Cofor07

[Lire la suite](#)

La propagation du cerf élaphe dans les forêts ardéchoises : un défi pour les élus forestiers

[Lire la suite](#)

Le nouveau dispositif d'aide départemental aux communes fait la part belle au bois local !

[Lire la suite](#)



Le bois construction dans le Puy-de-Dôme fait des émules

[Lire la suite](#)

Bilan ventes de bois du 1er semestre

[Lire la suite](#)

Formation foncier forestier

[Lire la suite](#)

Nouvelle extension des Modes op' voirie forestière

[Lire la suite](#)

Nouveaux adhérents

[Lire la suite](#)



CFT : les élus de Saint-Flour Communauté au travail pour relancer la dynamique

[Lire la suite](#)



Les forêts pédagogiques prennent leur envol dans la Loire

[Lire la suite](#)



Accompagnement de l'association sur le foncier forestier

[Lire la suite](#)

03

Les COFOR 03 évoluent suite à l'Assemblée Générale

[Lire la suite](#)



RENCONTRES NATIONALES DES TERRITOIRES FORESTIERS



Élus, forêt-bois, changement climatique :
quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain ?

Réservez vos dates

mer. 14 | jeu. 15 | ven. 16 septembre 2022

Au Lycée Agricole
de Figeac (Lot)

Le programme et le lien d'inscription
seront envoyés ultérieurement



Les publications
de la Fédération



Fédération nationale des Communes forestières

Rapport d'activités

2020



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au **site de la Fédération**.

Téléchargez
l'application
« Guide de l'élu
forestier »



[Une aide de 10 millions d'euros votée mais toujours pas mise en oeuvre](#)

En 2018, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) avait alerté le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'Inspection générale de l'administration (IGA) de crises budgétaires importantes liées aux sécheresses répétées et à la propagation des scolytes. Le budget de fonctionnement de certaines communes était même parfois clairement impacté.

[Les Rencontres nationales des territoires forestiers 2022](#)

Réservez vos dates : Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre 2022 pour les RENCONTRES NATIONALES DES TERRITOIRES FORESTIERS - Élus, forêt-bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain ?

[Une mission d'accompagnement pour l'Algérie](#)

Dans le cadre d'un jumelage de l'Algérie avec l'Union européenne, la France assure depuis un peu plus de deux ans, avec la Suède et l'Italie, une mission d'accompagnement et d'appui technique envers la Direction Générale des Forêts (DGF) d'Algérie.

[Campagne nationale de prévention et de sensibilisation contre les feux de forêt et de végétation](#)

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lancent la 5e édition de la campagne de sensibilisation et de prévention du risque d'incendie « Prévention des feux de forêt et de végétation ».

[Les avancées de la contractualisation](#)

Les Communes forestières ont renforcé leurs engagements de vente de bois en contrat d'approvisionnement auprès de l'Etat et des partenaires de la filière lors de la signature de l'Accord chêne et des Assises de la forêt et du bois.

[Le Portail des Collectivités : Un nouveau service en ligne pour les élus](#)

Les élus des Communes forestières et l'ONF doivent échanger régulièrement pour mettre en oeuvre une gestion durable de leurs forêts. Les associations départementales et les Unions Régionales des Communes forestières forment et accompagnent au quotidien les élus sur ces thématiques.

Nous contacter



**Union Régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05



Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY



Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74 150 RUMILLY



Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY



Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
Loire | Allier | Cantal**
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Alain Meunier - *Président*
Jessica Masson - *Directrice*
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet

Patrick Chaize - *Président*
Bastien Brunet - *Référent régional biodiversité et chargé de mission de l'Ain*
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org

Loic Hervé - *Président*
Amaury Bain - *Chargée de mission de la Haute-Savoie*
06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org

Georges Communal - *Président*
Lucile Buisson - *Chargée de mission de la Savoie*
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org

Guy Charron - *Président*
Valentin Berlioux - *Chargé de mission de l'Isère*
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org

Alain Féougier - *Président*
Mathieu Soares - *Chargé de mission de l'Ardèche*
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org

Eric Belvaux - *Président*
Florian Maliszewski - *Responsable régional formation et chargé de mission Drôme*
06 46 41 45 18 | florian.maliszewski@communesforestieres.org

Dominique Jarlier - *Président*
Guillaume David - *Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme*
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org

Jacques Terracol - *Président des Communes forestières de l'Allier*
Mélanie Decherf - *Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme*
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org

Michel Clémensat - *Président des Communes forestières de Haute-Loire*
Jean-Marc Boudou - *Président des Communes forestières du Cantal*
Jérémie Trubert - *Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission du Cantal et de Haute-Loire*
06 65 20 07 25 | jeremie.trubert@communesforestieres.org



**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**



CoforAURA

aura@communesforestieres.org
www.communesforestieres-aura.org